

REGISTRE DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GARD

Nombre de membres	
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice
19	17
Présents	Qui ont Pris part Au vote
11	14

Date de la convocation
17/01/2020

OBJET
DE
LA DELIBERATION

**DEMANDE DE
DSIL 2020**

**AMENAGEMENT DE LA
MAIRIE AVEC MISE EN
CONFORMITE
ACCESSIBILITE
HANDICAPES**



SEANCE DU 23 JANVIER 2020



**DELIBERATION N° 12
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt et le vingt-trois janvier, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- E. ARGIOLAS (procuration à J. MATHIEU-CHARRE)
- C. ZAMBUJO (procuration à J.-M. CUILLE)
- B. ETTORI (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- P. HUBERT, excusée
- S. MATHIEU, excusé
- K. BIZANIER, excusée

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle le projet de ré aménagement du rez-de-chaussée de la Mairie : mise en conformité accessibilité handicapés et rénovation de l'accueil.

La société CLN Architecture, a fourni un avant-projet ainsi qu'une estimation du montant des travaux, de 58 040 € HT, plus les honoraires de maîtrise d'œuvre et de bureau de contrôle pour 8 800 € HT, et l'installation de matériel de dématérialisation d'affichage légal (4 500 € HT), **soit un montant total de 71 340 € HT**. La part des dépenses éligibles (relatives à l'accessibilité) seraient de 27 443 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Subvention État (DSIL 2020) : 11,54 % soit 8 233 €
- Subvention Région Occitanie : 11,54 % soit 8 233 €
- Fonds de concours Nîmes Métropole : 38,46 % soit 27 437 €
- Autofinancement : 38,46 % soit 27 437 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'État, dans le cadre de la DSIL 2020, à hauteur de **11,54 % (30 % des dépenses éligibles) soit 8 233 €**.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

